



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



N° 50523 du 11 JUIL. 2019

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA GENDARMERIE NATIONALE

*Direction des Personnels Militaires
de la Gendarmerie Nationale*

Sous-direction de la gestion du personnel

*Bureau du personnel sous-officier de
gendarmerie et volontaire*

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du **1^{er} août 2019** aux **22** sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris.

Bourghelle	Hervé	NIGEND : 124 664	NLS : 5 269 732
Monfort	Philippe	NIGEND : 124 716	NLS : 5 269 782

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité sud-ouest.

Grolier	Alain	NIGEND : 126 649	NLS : 5 280 633
----------------	-------	------------------	-----------------

Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne.

Denis	Pascal	NIGEND : 148 174	NLS : 8 006 015
Simon	Antoine	NIGEND : 135 077	NLS : 5 311 522

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité ouest.

Caradec	Marc	NIGEND : 70 453	NLS : 5 282 728
Navarre	Karim	NIGEND : 152 602	NLS : 5 305 706

Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est.

Anguenot	Frédéric	NIGEND : 143 422	NLS : 5 325 079
Ribes	Jean	NIGEND : 121 855	NLS : 5 269 898

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud.

Bouchard	Annick	NIGEND : 70 543	NLS : 5 300 208
David	Jean-Paul	NIGEND : 144 657	NLS : 8 002 333
Montiel	Patrick	NIGEND : 121 317	NLS : 5 242 744

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault.

Guibert	Joël	NIGEND : 127 274	NLS : 5 279 426
Laurent	Philippe	NIGEND : 146 257	NLS : 8 004 555

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité Est.

Feyen	Patrick	NIGEND : 140 556	NLS : 5 325 303
--------------	---------	------------------	-----------------

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin.

Gassmann	José	NIGEND : 137 200	NLS : 5 323 150
-----------------	------	------------------	-----------------

Groupement de gendarmerie départementale de la Marne.

Jover	Philippe	NIGEND : 134 264	NLS : 5 310 779
--------------	----------	------------------	-----------------

Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité nord.

Macoine	Marcel	NIGEND : 139 120	NLS : 8 000 064
----------------	--------	------------------	-----------------

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme.

Doyen	Philippe	NIGEND : 125 090	NLS : 5 279 634
--------------	----------	------------------	-----------------

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale.

Ottonello	Jacques	NIGEND : 124 505	NLS : 5 244 168
------------------	---------	------------------	-----------------

Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale.

Facca **Éric** **NIGEND :** 154 048 **NLS :** 5 239 743

Direction générale de la gendarmerie nationale.

Goedert **Philippe** **NIGEND :** 119 535 **NLS :** 5 220 969

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires.
Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre et par délégation,


Le général Olivier COURTET
Directeur de la gestion du personnel

